

République française  
Département de l'Hérault

## SYNDICAT CENTRE HERAULT

### DECISION

Portant sur

Numéro
2023-86

**Attribution du marché de Travaux de couvertures finales des casiers Aval et Ouest (alvéoles 7 et 8) de l'ISDND de Soumont - Lot 1 Travaux de terrassement, d'étanchéité, de gestion du biogazs et de gestion des eaux pluviales au groupement conjoint VINCI Construction Terrassement SAS / Géobio, représenté par son mandataire VINCI Construction Terrassement SAS**

**Le Président du Syndicat Centre Hérault,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n° 2020-056 du 06 août 2020 relative à la délégation générale accordée au Président,

**Vu** la délibération n° 2020-059 du 06 août 2020 relative à la délégation de pouvoir donné par le Comité Syndical au Président en matière de marchés publics,

**Vu** l'avis consultatif de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 juin 2023,

**Vu** la délibération du 22 février 2023 relative à l'approbation du Budget Primitif 2023

**Considérant** que le Syndicat Centre Hérault exploite en régie publique l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Soumont (34) au Mas d'Arnaud,

**Considérant** qu'un programme de travaux prévisionnel de réaménagement final du casier aval et des alvéoles 7 et 8 a été présenté à la DREAL,

**Considérant** que le présent marché a pour objet la mise en place des couvertures finales des casiers Aval et Ouest (alvéoles 7 et 8) afin de se conformer aux exigences réglementaires de l'Arrêté Ministériel (AM) du 15 février 2016 régissant les ISDND,

### DECIDE

**Article 1 :** de signer le marché des travaux de couvertures finales des casiers Aval et Ouest (alvéoles 7 et 8) de l'ISDND de Soumont – Lot n°1 : Travaux de terrassement, d'étanchéité, de gestion du biogazs et de gestion des eaux pluviales avec le **groupement conjoint VINCI Construction Terrassement SAS / Géobio**, représenté par son mandataire **VINCI Construction Terrassement SAS** situé Zone Artisanale du Bosc – 2 rue des Vergers – 34 130 Mudaison

**Article 2 :** Les prestations concernées par l'acte d'engagement (AE) seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires et forfaitaires fixés dans le bordereau des prix

**Article 3** : L'offre de prix remise par le candidat sur les Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE), pour le montant total mentionné ci-après, est une offre indicative car le marché comporte des prix unitaires :

Travaux de couverture finale des casiers Aval et Ouest (alvéoles 7 et 8) de l'ISDND de Soumont (34) LOT 1 : Travaux de terrassement, d'étanchéité, réseaux biogazs, et de gestion des eaux pluviales	
Tranche(s)	Montant HT
Tranche Ferme : Travaux de réhabilitation du site	898 713.34 €
Tranche Optionnelle 1 (TO001) : Fourniture de collecteur Biogaz PEHD DN200 SDR 17	9 760,00 €
Tranche Optionnelle 2 (TO002) : Fourniture de matériaux par le SCH	-16 071,90 €
Total (Tranche ferme + Tranche optionnelle 1 + Tranche optionnelle 2)	892 401.44 €

**Article 4** : L'exécution des prestations de la tranche ferme commencera dès réception de la notification. Chaque tranche optionnelle fera l'objet d'un ordre de service qui sera émis ultérieurement.

*La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Centre Hérault.*

Fait à Aspiran, le 11 juillet 2023  
Le Président, Olivier BERNARDI

*Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu*

*De la transmission en sous-préfecture*

*De la publication le :*

